



TABLE DE CONCERTATION
Parole aux aînés d'Argenteuil

Comité de la prévention de la maltraitance envers les aînés de la MRC d'Argenteuil

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE



Les partenaires s'unissent pour contrer la maltraitance envers les aînés

SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE COLLABORATION

Lachute – le 16 juin 2017. Les membres du *Comité de prévention de la maltraitance envers les aînés de la MRC d'Argenteuil* sont fiers d'annoncer la conclusion d'une entente de collaboration visant à contrer la maltraitance envers les aînés.

Comme la dynamique de la maltraitance est souvent complexe et subtile, la mise en place d'une entente de collaboration multisectorielle s'est avérée d'une importance capitale. Ainsi, les organisations signataires témoignent aujourd'hui de leur volonté à établir des actions concertées afin d'apporter un soutien adéquat aux personnes à risque ou victimes d'abus. Essentiellement, l'entente vise à soutenir les intervenants afin qu'ils soient davantage habilités à offrir des services et un accompagnement adaptés, et assurer une meilleure collaboration entre les organismes, ceci afin d'améliorer le repérage, l'accessibilité et la continuité des services, quelle que soit la porte d'entrée de la demande.

Les signataires de l'entente sont le CAVAC des Laurentides, le Centre d'action bénévole d'Argenteuil, le Centre multiservices de santé et de services sociaux d'Argenteuil du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides, le Comité des usagers du Centre multiservices de santé et de services sociaux d'Argenteuil, la Coopérative Coup de Pouce Argenteuil, les Cœurs vaillants de Lachute – FADOQ des Laurentides, la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, l'Office municipal d'habitation Lachute, la résidence Médaille d'or, la Sûreté du Québec et la Table de concertation Parole aux aîné(e)s d'Argenteuil.

Les mandats du comité sont multiples :

- Assurer la circulation d'information;
- Mettre en commun les outils et les expertises;
- Établir des stratégies conjointes d'intervention;
- Initier des activités de sensibilisation ou de formation pour la population, les intervenants et les bénévoles du milieu;
- Diffuser des informations sur les ressources d'aide;
- Assurer les représentations nécessaires afin de venir en aide aux personnes victimes de maltraitance;
- Assurer la mise à jour de l'entente de collaboration, faire un suivi de son implantation auprès de chaque organisme membre;
- Voir à la représentation au Comité régional de prévention de la maltraitance envers les aînés des Laurentides.

L'entente vient également préciser les rôles et responsabilités assurés respectivement par les différents partenaires appelés à intervenir auprès des personnes âgées victimes de maltraitance.

En tout temps, les membres du comité affirment haut et fort leur volonté d'agir selon la volonté de la personne aînée, dans le respect de ses droits et de sa dignité, en impliquant les membres de leur entourage.

Les partenaires ont choisi de communiquer la nouvelle le lendemain de la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées qui est soulignée le 15 juin chaque année. C'est toujours une occasion renouvelée de faire davantage de sensibilisation. Pour souligner l'événement, le Secrétariat aux Aînés a mis sur pied la campagne nationale du ruban mauve. Des milliers de ces rubans seront distribués auprès des personnes âgées et aussi auprès de différents acteurs qui ont à cœur cette lutte à la maltraitance, et ce, dans toutes les régions du Québec.

Les ressources existantes

Pour les citoyens, depuis octobre 2010, la ligne téléphonique d'écoute et de référence «Aide Abus Aînés» offre un service anonyme et confidentiel, sans frais, accessible partout au Québec, tous les jours de la semaine, de 8 h à 20 h. Plus spécifiquement pour les résidents de la MRC d'Argenteuil, il est possible de parler à l'intervenante Aînés Argenteuil au 450 562-7447 #235, sur les heures de bureau, pour être dirigé aux bonnes ressources.

Qu'est-ce que la maltraitance et ses impacts?

Selon la définition retenue par l'Organisation mondiale de la santé, «il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif ou une absence d'action appropriée se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne âgée».

La maltraitance peut prendre différentes formes : physique, psychologique, sexuelle, matérielle ou financière, violation des droits de la personne, institutionnelle ou d'âge. Ce sont différents comportements ou attitudes qui caractérisent les différents types de maltraitance. Elle peut se produire dans des contextes variés. Elle touche des personnes tant dans les milieux privilégiés que dans les communautés défavorisées. Les femmes autant que les hommes sont touchés par la maltraitance.

Parce que c'est un sujet tabou, les personnes âgées en situation de maltraitance sont réticentes à révéler leur situation notamment parce que leur agresseur est souvent un de leurs proches. C'est un phénomène qui risque d'augmenter et les conséquences de la maltraitance sont graves sur le plan de la santé et de l'autonomie des personnes âgées. La maltraitance a des effets sur la qualité de vie des personnes âgées. Celles qui en sont «victimes» peuvent se replier sur elles-mêmes, ressentir de la peur, de l'insécurité, de l'anxiété, de la confusion et même souffrir de dépression. Dans certains cas, la maltraitance peut mener les «victimes» au suicide.

À propos du Comité

À la demande de la Table de concertation Parole aux aînés d'Argenteuil, le Comité de prévention de la maltraitance envers les aînés de la MRC d'Argenteuil a été mis en place en 2010, devenant ainsi l'instance locale à qui le comité régional de prévention des abus des Laurentides s'adresse dans Argenteuil. C'est au comité de prévention de la maltraitance des aînés d'Argenteuil que l'on doit la pièce de théâtre « Faudrait pas prendre grand-mère pour une dinde et grand-père pour son dindon » qui roule depuis avril 2011.